

# **PEINTRES DANS LA RUE**

REGLEMENT DU CONCOURS ORGANISE PAR l'Association Prompsat s'Expose  
LE 11 septembre 2010

---

## **Article 1 : Objectif du concours**

Le concours vise à réaliser une oeuvre sur le thème « Patrimoine architectural de la Commune de Prompsat »

Le concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure désirant participer.

## **Article 2 : Techniques et supports**

Tous les supports (papier, toile, carton, bois, contrecollé, soie, bois, métaux, porcelaine, verre, pierre...) sont admis. Toutes les techniques sont également autorisées : (huile, aquarelle, acrylique, pastel, mine de plomb, fusain, sanguine, encre, collages, émaux, et techniques mixtes)....

Le format minimum des oeuvres est A4 (21cm/29,7 cm)

Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs.

## **Article 3 : inscriptions**

Pour s'inscrire, les candidats devront se procurer auprès des organisateurs un bulletin d'inscription ou le jour du concours à Prompsat de 8h30 heures à 9 heures.

Il sera demandé lors de l'inscription une participation de 15 €.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des frais d'inscription.

La participation des enfants jusqu'à 16 ans est gratuite.

## **Article 4 : Déroulement du concours**

Tous les peintres sont invités à se présenter au presbytère de Prompsat le matin du 12 septembre à partir de 9 heures, afin de faire tamponner le support choisi par eux pour réaliser leur oeuvre.

Le choix du sujet et du lieu restant librement déterminé par l'artiste.

L'artiste aura la journée pour réaliser en toute liberté son oeuvre in situ. Il remettra son travail non signé à l'organisateur qui lui attribuera un reçu. Le support de l'oeuvre remise au jury sera celui qui portera au dos le tampon et le numéro d'enregistrement donné à l'inscription.

Le retour des oeuvres se fera jusqu'à 17 heures précises.

Les oeuvres seront exposées au Centre culturel de Prompsat le dimanche 12 septembre 2010 après-midi pour les artistes qui le souhaitent (se munir d'un système d'accrochage).

## **Article 5 : Le jury**

Le jury est nommé par le bureau de l'Association Prompsat s'Expose. Il est composé de 5 personnes : deux personnes qualifiées pour leur compétence dans les arts graphiques deux autres personnes amatrices d'art, ainsi qu'un représentant de l'Association Prompsat s'Expose.

Le jury, dont les noms ne seront communiqués qu'au moment des résultats, procédera au vote à partir de 17h30 en vue de sélectionner les deux meilleures oeuvres des catégories suivantes : moins de 8 ans, 8 à 12 ans, 13 à 16 ans, amateurs, confirmés

Les décisions du jury seront sans appel.

## **Article 6 : Les prix**

La remise des prix aura lieu à 18h 30.

Un cocktail sera offert par les organisateurs à l'issue de la remise des prix.

**Article 7 : Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident survenu à leurs oeuvres et acceptent le présent règlement.**



**CONCOURS « PEINTRES DANS LA RUE »**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**A RETOURNER accompagné du règlement à**  
**ASSOCIATION PROMPSAT S'EXPOSE – 30 Rue Etienne Clémentel**  
**63200 – PROMPSAT**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Tél :** .....

**Adresse email :** .....

**Règlement : chèque  espèces**

**Pour tout renseignement contacter :**

**Martine Giroux : 06-63-84-06-18 martinegx@hotmail.fr**

**Patrick Morel : 04-73-63-35-14**